



Pour diffusion immédiate : 6/12/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE DISPOSITION LÉGISLATIVE POUR LUTTER CONTRE LES APPELS DE TÉLÉMARKETING NON DÉSIRÉS

La disposition législative (S.8450-B/A.8319-C) exige que les télévendeurs donnent aux clients la possibilité d'être ajoutés à la liste d'exclusion de l'entreprise au début des appels téléphoniques

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui une disposition législative visant à lutter contre les appels de télémarketing non désirés. La disposition législative (S.8450-B/A.8319-C) exige que les télévendeurs donnent aux clients la possibilité d'être ajoutés à la liste d'exclusion de l'entreprise dès le début de certains appels de télémarketing. La nouvelle disposition législative contribuera à protéger les New-Yorkais contre les appels continus non désirés.

« Nous redoublons d'efforts pour permettre aux New-Yorkais d'échapper aux appels de télémarketing non sollicités », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Depuis trop longtemps, les New-Yorkais doivent faire face à ces appels intempestifs, sans savoir qu'ils peuvent éviter ces interactions en s'inscrivant sur la liste d'exclusion d'un télévendeur. Cette nouvelle disposition législative protégera les New-Yorkais contre les appels frustrants et non désirés en améliorant l'information sur les listes d'exclusion. »

La disposition législative (S.8450-B/A.8319-C) exige que les télévendeurs donnent aux clients la possibilité d'être ajoutés à la liste d'exclusion de l'entreprise dès le début de certains appels de télémarketing, juste après que le nom du télévendeur et le nom du solliciteur aient été fournis. En vertu de la loi actuelle, les télévendeurs sont tenus d'informer les particuliers qu'ils peuvent demander à être ajoutés à la liste d'exclusion de leur entreprise. Cependant, les consommateurs raccrochent généralement avant que le télévendeur ou l'enregistrement n'ait mentionné la liste d'exclusion, ce qui permet aux télévendeurs de continuer à les appeler encore et encore. En donnant aux consommateurs les informations de la liste d'exclusion dès le début des appels de télémarketing, cette disposition législative garantira que les New-Yorkais sont protégés contre les appels incessants et non désirés.

Le sénateur d'État Jeremy Cooney a déclaré : « Étant donné que la fréquence des appels intempestifs ne cesse d'augmenter, nous allons aller plus loin pour protéger les New-Yorkais contre les appels indésirables permanents. Pendant trop longtemps, les

télévendeurs ont profité de l'occasion pour dissimuler les options d'inscription à la liste d'exclusion à la fin des scripts ; à partir de maintenant, ce ne sera plus le cas. Je suis reconnaissant du partenariat de la membre de l'Assemblée Paulin et du soutien de la gouverneure Hochul, car nous offrons des protections significatives aux résidents de New York. »

Amy Paulin, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Les appels automatisés sont une nuisance quotidienne et ne comportent aucun avantage pour les personnes ou les communautés. En exigeant des télévendeurs qu'ils informent les personnes au début d'un appel qu'ils peuvent être ajoutés à une liste d'exclusion, nous fermons la porte à ce problème invasif. Sans cette étape, la plupart des gens auraient déjà raccroché avant d'être informés qu'ils peuvent être ajoutés à la liste. Je suis fière d'avoir présenté cette disposition législative avec le sénateur de l'État de New York, Jeremy Cooney, et je suis reconnaissante à la gouverneure Hochul d'avoir pris cette mesure pour aider à lutter contre le fléau incessant des appels automatisés qui tourmente les New-Yorkais. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418